

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

06/095 DU 20/01/86

DECRET N° /MTERFPPS/DGFP/DGFCCE.

Portant intégration et nomination de
Monsieur BALEMBUGATA Paul, dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I du Person-
nel des Services d'Exploitation et de
Maintenance (Information).

LE PREMIER MINISTRE,

1985 :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 319/84 du 23 Août 1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2487/FP du 21 Juin 1962 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant
statut particulier des cadres de l'Information ;

(/u le décret n° 62/132/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/472 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant orga-
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/262 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

G.B.

I.F.

AR

(/u la lettre n° 1742/MESS-CAB-D&S du 30 Mai 1985 du Directeur de l'Orientation et de Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur GALEMPAGAT Paul, né le 29 Mai 1952 à MENY (MIDY), titulaire du Doctorat 3° Cycle, Spécialité: Sciences de l'Information et de la communication, obtenu à l'Université de Bordeaux III, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Personnel d'Exploitation et de Maintenance de l'Information et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information de 2° échelon stagiaire indice 54E.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunication.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard GUMBO MATSIEN. -

Ange Edouard FOUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPE..... 3
D.G.B.C.E/OST..... 3
D.G.B..... 3
D.C.F..... 2
M.I.P.T..... 3
INTERESSE..... 2
DOSSIER..... 3
SGCM/BC..... 2